

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024

Vote du budget 2024 : une bonne santé financière permettant un fort volume d'investissement

Le dernier conseil communautaire s'est déroulé le 27 mars 2024 à Goutz.

Après quelques mots d'introduction d'Eric LABORDE, Maire de Goutz, qui accueillait le conseil communautaire dans l'espace associatif et scolaire récemment rénové, Xavier BALLENGHIEN, Président de la Lomagne Gersoise, a soumis aux conseillers communautaires l'ordre du jour.

Il portait essentiellement sur le vote du budget, faisant suite au débat d'orientations budgétaires de la Lomagne Gersoise du 5 mars, ainsi que sur des questions d'urbanisme et d'attribution de marchés de travaux, en particulier pour la rénovation énergétique de bâtiments scolaires.

Les élus ont validé leur choix d'orientations ambitieuses pour le budget 2024, dans le respect d'un nécessaire équilibre entre recettes et dépenses :

- Hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et maintien des autres taux d'imposition communautaire
- Poursuite d'un programme élevé d'investissement visant la modernisation et l'amélioration du patrimoine communautaire (notamment sur les axes énergétiques et accessibilité) avec un accent particulier mis sur les écoles du territoire et sur la prévention des inondations (confortement des digues) ;
- Poursuite des efforts de solidarité communautaire, avec l'augmentation de la dotation de solidarité et le maintien des fonds de concours à destination des communes dont les contours seront redéfinis ;
- Suite à l'identification des problématiques « logement » sur la Lomagne Gersoise, et en particulier du logement locatif pour les nouveaux actifs arrivant sur le territoire, définition d'une nouvelle enveloppe budgétaire d'investissement ciblée sur cet enjeu important pour l'attractivité du territoire.
- Afin de préparer l'avenir et une juste répartition des compétences entre communes et communauté, engagement de 2 études stratégiques sur le transfert de la compétence eau et assainissement, et la structuration de la gouvernance enfance jeunesse sur la Lomagne Gersoise.

Tout en continuant à mener ses actions quotidiennes sur ses compétences premières (assainissement non collectif, urbanisme, développement économique, soutien à la parentalité, habitat,...) et à soutenir les communes en ingénierie et dans la réalisation de leurs projets, la communauté entend ainsi poursuivre les engagements pris dans son projet de territoire et mettre en œuvre la totalité de son plan d'investissement.

La seconde partie du conseil communautaire a été consacrée au vote des derniers marchés de travaux pour les rénovations énergétiques des écoles de La Romieu, Pergain-Taillac et Miradoux, traduction concrète de ce plan d'investissement ambitieux.

Ce conseil s'est conclu par un moment de convivialité offert par la commune de Goutz.